

## CIRCUIT DE GESTION D'UN DOSSIER LEADER

1. Vous avez un **projet répondant aux objectifs du programme** Leader du GAL Yon et Vie
2. Prendre **contact avec Pascaline YOU, chargée de mission** Leader du GAL Yon et Vie (02.51.06.98.77) pour vous aider au montage technique du dossier et vous accompagner dans la démarche.
3. Faire une **demande de subvention** en complétant un dossier type\*

4. **Instruction technique** par le GAL : vérification de la complétude du dossier
5. **Instruction réglementaire** par la DDTM : vérification de la conformité du dossier

6. Examen du dossier par le **Comité de Programmation** qui accorde ou non la subvention

7. Suite à l'avis FAVORABLE, signature d'une **convention** entre le GAL, le porteur de projet et les services de l'Etat

8. Versement de la **subvention** par l'ASP sur factures acquittées

\* **Attention** : les projets ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt du dossier de demande de subvention (la signature d'un devis ou d'un bon de commande est un indicateur de démarrage de l'action).

### Glossaire :

**FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural

**LEADER** : Acronyme pour Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale

**GAL** : Groupe d'action locale (Syndicat Mixte + Conseil de développement)

**Comité de programmation** : commission mixte (élus et membres société civile) sélectionne les opérations qui sont financées au titre de LEADER

**DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer

**ASP** : Agence de service et de paiement